



Thuir, le 17 novembre 2019

Monsieur Le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Nova  
66 300 TRESSERRE

N/Réf : OT/TB/SP/AP 11-12

Objet : Volet Eau potable – Approbation PLU modification n°1 de la commune de TRESSERRE

Monsieur Le maire,

Votre commune souhaite à ce jour ouvrir à l'urbanisation

- une partie de la zone bloquée 2AU « Les Coulouminettes » en la remplaçant par une zone 1AUa,
- une partie de la zone bloquée 2AU « Camp Doutres » en la remplaçant par une zone 1AU, et supprimer les emplacements réservés n°7, 8, 10, 11 et 15.

Ces modifications représentent un ensemble de 40 nouveaux logements permettant l'accueil d'une population de l'ordre de 90 habitants.

Dans le cadre de l'urbanisation projetée, il nous appartient de faire apparaître que la ressource en eau potable est disponible, suffisante et pérenne.

A cet effet, sont repris dans le tableau ci-joint les éléments quantitatifs actuels et projetés, à l'échelle de la Communauté de Communes des Aspres, pour la partie relative à la nappe du pliocène de l'unité de gestion ASPRES RÉART<sup>1</sup> dans laquelle se situe le projet d'urbanisation.

Les besoins en eau potable générés par les modifications envisagées sont évalués à moins de 4 500m<sup>3</sup>/an sur la base de la consommation moyenne actuelle ; le volume produit correspondant, en tenant compte du rendement des réseaux de distribution prévu à l'horizon 2022, s'établissant à 6 080m<sup>3</sup>/an.

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'évolution des volumes d'eau potable, prélevés sur les ressources concernées, présente **une baisse d'environ 14%** par le jeu de l'amélioration du rendement **en intégrant la réalisation de l'ensemble des constructions faisant l'objet de la modification du PLU de la Commune de TRESSERRE**. Cette baisse s'établit à 13,30% si l'on tient compte des projets précédemment validés par les autres communes de notre territoire.

Il faut rappeler que l'amélioration du rendement des réseaux est aujourd'hui l'objectif principal du Service Public de production et distribution d'Eau Potable de la Communauté de Communes des Aspres.

---

<sup>1</sup> Sauf UDI Causse Lavoir.

L'atteinte d'un rendement de réseau de 72,4% à l'horizon 2022 puis, à minima, son maintien sont visés.

A ce titre, sont mises en œuvre un certain nombre d'actions fortes telles :

- La mise à jour, dans l'année, de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) afin d'intégrer les prescriptions du SAGE et du PGRE des nappes du Roussillon fixant les objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- La réalisation de travaux concessifs dans le cadre de la DSP Eau Potable afin d'améliorer la surveillance des réseaux et la réactivité dans la réparation des fuites (320 K€),
- L'intégration d'engagements contractuels forts, assortis de pénalités en cas de non atteinte, de l'amélioration du rendement de réseau d'eau potable par le délégataire,
- La construction programmée de réservoirs complémentaires, notamment sur Thuir (2 x 1500 m<sup>3</sup>) et Fourques (1500 m<sup>3</sup>), pour assurer la consommation aux heures de pointe et éviter de solliciter les ressources au-delà de leurs capacités instantanées et d'optimiser la mobilisation des ressources quaternaires,
- Le transfert programmé des volumes prélevés dans les nappes quaternaires pour desservir, en partie, des zones actuellement alimentées par le pliocène afin de soulager et préserver la nappe du pliocène. Les canalisations permettant de réaliser ces transferts sont à ce jour en place pour la liaison St Jean Lasseille/Banyuls dels Aspres et les études d'ores et déjà réalisées et en cours de consultation pour ce qui concerne la liaison Thuir Ripoll vers Thuir Haut Service – Terrats - Ste Colombe de la Commanderie & Castelnuou,
- La poursuite des travaux de renouvellement et d'amélioration des réseaux identifiés dans notre SDAEP pour un montant estimé à plus de 11 millions d'euros

Ces éléments vous permettront, à notre sens, de solliciter une réponse favorable à la modification n°1 du PLU de la Commune de TRESSERRE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos plus sincères salutations.

**Le Vice Président**  
en charge de l'Eau et de l'Assainissement

  
Alphonse PUIG



PJ : Tableau

QUELS SONT LES BESOINS EN EAU ?

Ressources naturelles sollicitées			
Nappes du plateau		Nappes du quaternaire	
Unité gestion ASPRES-REART sans THU	Unité gestion VALLEE DE LA TET avec THUIR	Secteur VALLEE DE LA TET	Secteur VALLEE DU TECH
		BASSIN VERSANT	Système d'approvisionnement
		des ressources d'exploitations cadastrées en 2015	des ressources cadastrées en 2015
		TOTAL	

BESONS EN EAUX ACTUELS DE LA COLLECTIVITE

Usages domestiques actuels		Abrév. 2017	
Population ou nombre d'habitants	(a)	4 795	
Consommation annuelle (m <sup>3</sup> /an)		495 838	
Usages industriels et commerciaux actuels			
Activités ou nombre d'habitants		-	
Consommation annuelle (m <sup>3</sup> /an)	(b)	-	
Autres usages actuels (m <sup>3</sup> /an) EXPLOITATIONS	(c)	18 382	
TOTAL consommation actuelle (m <sup>3</sup> /an) (d)		613 220	
Rendement actuels : réservoir de distribution (%)	(e)	61,93%	
Prélevement actuels dans les ressources naturelles (m <sup>3</sup> /an)	(f)	990 612	

BESONS EN EAUX FUTURS DU ROLET

Usages domestiques supplémentaires		Abrév. 2017	
Population ou nombre d'habitants	(g)	40	
Consommation annuelle (m <sup>3</sup> /an)	(h)	4 399	
Usages industriels et commerciaux supplémentaires			
Activités ou nombre d'habitants		-	
Consommation annuelle (m <sup>3</sup> /an)	(i)	-	
Autres usages supplémentaires (m <sup>3</sup> /an)	(j)	-	
TOTAL consommation supplémentaire (m <sup>3</sup> /an) (k)		4 399	
Rendement futur des réservoirs de distribution (%)	(l)		
Prélevements supplémentaires dans les ressources naturelles (m <sup>3</sup> /an)	(m) = (d+k) + (l)	6 075,96	
BESONS EN EAUX FUTURS DE LA COLLECTIVITE (m <sup>3</sup> /an)		853 479	

QUELLES SONT LES LIMITES DE MOBILISATION DES RESSOURCES ?

Etat quantitatif de la ressource							
Rappels des autorisations administratives actuelles de prélèvement dans les ressources naturelles détenues par la collectivité AEP							
Débit de pointe autorisé (m <sup>3</sup> /h)	(n)	329					
Volumé journalier autorisé (m <sup>3</sup> )	(o)	5 310					
Volumé annuel autorisé (m <sup>3</sup> )	(p)	1 263 647					
Rappel de volume maximum potentiellement autorisable par les documents de niveau supérieur pour l'ensemble des utilisateurs de la ressource							
À un titre du P.G.R.E. de .../période de référence ...	(q)						
À un titre du S.A.G.E. de .../période de référence ...	(r)						
À un titre du P.L.U. de .../période de référence ...	(s)	0					
À un titre du S.C.O.T. de .../période de référence ...	(t)						
À un autre titre : <b>Volumes 2010</b>	(u)	1 046 251					